

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal

Du 23 novembre 2023 à 19 heures

Date de convocation : 17 novembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 17 novembre 2023

L'an 2023 et le 17 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie de SENNEÇAY sous la présidence de Mme THIBAUT Irène, Maire

Étaient présents :

Mme Irène THIBAUT Maire

M. Sylvain BOUCHERAT adjoint

M. Denis PAJOT adjoint

M. Patrick JACQUET Conseiller

Mme Agathe BERTHONECHE Conseillère

Mme Nadège PASTOUT Conseillère

M. Nicolas DESESSART Conseiller

M. Frédéric PORTE Conseiller

Étaient absents :

Madame Laure CHAILLOT

Monsieur Philippe TOURATON

Ayant donné procuration :

Mme Christelle PICARD Conseillère a donné procuration à Mme Agathe BERTHONECHE

A été nommé Secrétaire de séance

M. Patrick JACQUET

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 9

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture de Bourges : 24 novembre 2023

Et publication et notification du : 26 novembre 2023

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du dernier procès-verbal**
- **Modification des statuts du SMEACL**
- **Fonds de Solidarité Logement**
- **Mise en place du télétravail**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2023

Chaque membre du conseil municipal a eu connaissance, par mail, du procès-verbal du conseil municipal du 19/10/2023.

Madame le Maire demande si des observations ou rectifications sont à apporter. Monsieur Patrick JACQUET demande la modification du mot « faites » par « traitées » (cf ref DCM2023_10_01)

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Modification des statuts du SMEACL

Réf : DCM2023_11_01

Madame le Maire présente une proposition formulée par le Président du comité syndical du Syndicat Mixte Eau et Assainissement non collectif de Châteauneuf sur Cher – Lapan (SMEACL) lors de sa réunion du 25 septembre 2023 pour décider les modifications statutaires suivantes :

ARTICLE 9 – COMPTABILITE DU SYNDICAT

- Les fonctions de comptable du SMEACL sont exercées par le responsable du Service de Gestion Comptable de Saint Amand Montrond.

Article 10 – RECETTES DU SYNDICAT

- Le financement des activités du syndicat est assuré, à titre principal, par les redevances versées par les usagers des services de distribution d'eau potable et d'assainissement.
- Les recettes du syndicat comprennent également :
 - Le produit des emprunts et des cessions,
 - Les subventions et aides.
- POUR LA COMPETENCE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF UNIQUEMENT

Une contribution est rendue possible par les dispositions de l'article L. 2224-2 qui permettent aux communes de moins de 3 000 habitants et aux établissements publics qui ne comptent aucune commune

de plus de 3 000 habitants de déroger à l'interdiction générale de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des Services Publics à caractère Industriel et Commercial (SPIC).

Ainsi, les communes et la communauté de communes Arnon-Boischaut-Cher adhérentes à la carte au SPANC participent annuellement aux charges de fonctionnement du Service Public de l'Assainissement non Collectif (SPANC). La contribution demandée est fixée par délibération du Comité syndical en fonction du nombre d'installations recensées sur leurs territoires et ce, au 1^{er} janvier de l'année. Le montant de cette participation peut être reconsidéré par le comité syndical si nécessaire.

Interventions :

Messieurs Denis PAJOT et Sylvain BOUCHERAT prennent la parole pour apporter des informations.

Voté à la majorité avec 1 abstention : M. DESESSART.

Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Réf DCM2023_11_02

Madame le Maire présente un courrier du Département du cher – Prévention autonomie et vie sociale relatif au financement du Fonds de Solidarité pour le Logement 2023. Pour l'année 2022 aucune aide n'a été attribuée par le FSL aux administrés de la commune de Senneçay.

Madame le Maire propose de verser une participation d'un montant de 200 €, au titre de la solidarité.

Voté à l'unanimité

Mise en place du télétravail

Réf DCM2023_11_03

Madame le Maire présente le règlement du télétravail qui a été soumis au comité technique du 09 octobre 2023. Le Comité technique a rendu un avis favorable.

Voté à l'unanimité

Informations et questions diverses

- Cantine scolaire

Réunion des maires et adjoints des communes de Senneçay, Vorly et Saint Just pour « un point étape » de la convention tripartite.

Le Maire de Saint Just a envoyé un récapitulatif sous forme de tableaux des années 2020-2021-2022. Il a présenté un « reste à charge » de 10 000 € environ, couvert actuellement par la Commune de St Just, pour le RPI Senneçay-Vorly.

La municipalité de Senneçay oppose que :

- Les tarifs des repas, notamment pour les enfants non-inscrits dans les délais, ont été imposés aux familles sans avoir été adoptés par le conseil municipal.
- Les heures supplémentaires payées au cuisinier ne sont pas mentionnées dans la convention tripartite.

- Comparatif des subventions versées.

Le comparatif porte sur les subventions qui ont été versées depuis le début du mandat

Comparatif subventions

	2020	2021	2022	2023
SECOURS POPULAIRE	150	150	150	
ASRPI	60			
ART EXPO	250			
LE SENNEÇON	400	400	400	450
ASDE	250		400	400
LES BLEUETS DE France	120			
ASSOCIATION DES MAIRES ET ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DES ALPES MARITIMES	150			
AFM-TELETHON	200		150	
FACILAVIE		200	200	400
RPI SENNEÇAY/VORLY			3 200	
COMITE DES FETES			500	700
LES AMIS DE LA BIBLIOTHEQUE DU CHER			150	150
C2L (JEUNES FOOTBALLEURS)			70	
ACCUEIL ETUDIANTS EN MEDECINE			200	
URGENCE UKRAINE			400	
FSL	345	500	940	
USEP				100
TOTAL	1925	1250	6760	2200

- Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle des listes électorales doit être réunie entre le 24 novembre 2023 et le 29 décembre 2023. Beaucoup de personnes n'habitant plus Senneçay sont encore inscrites sur la liste électorale, la procédure de radiation de ces personnes par courrier recommandé va commencer.

- Subvention du Conseil Départemental

11 199.75 € ont été attribués à la commune au titre de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement et de Mutation (TADDEM)

- Zones EnR (loi d'accélération de la production des énergies renouvelables sur la commune :

Madame le Maire proposera lors du prochain conseil municipal 2 zones (parcelle 21 et 39) situées sur la commune.

Une permanence se tiendra en mairie le samedi 9 décembre de 10h à 12h pour information. Un registre sera mis à disposition pour annoter des observations.

- Déplacement du secrétariat de mairie

Le lot 1 est terminé.

Lot 2 : reste à connecter les éclairages et le radiateur, l'installation du plan d'évacuation et l'extincteur.

Lot 3 en attente que le lot 4 soit terminé pour finir d'isoler les portes. L'entreprise de peinture a du retard. Prévision de réception de travaux mi-décembre.

- Projet de lotissement rue du Petit Village

Madame le Maire a rencontré Monsieur AHON de « Mon terrain idéal ». Celui-ci préconise de prévoir ce chantier en 2 phases : dans un premier temps, le projet pourrait ne concerner que 6 parcelles d'environ 1000m². Un permis d'aménager peut-être fait afin de figer ces terrains pendant 5 ans. Ce projet sera proposé au conseil municipal pour approbation sous réserve d'obtention des subventions nécessaires.

- Assainissement non collectif :

La reprise des contrôles assainissement est prévue à partir de février 2024 sur la commune de Senneçay.

- Facturation eau : Le tarif augmentera de 0.56 €/m³

La compétence eau doit être reprise par la Communauté de Communes Le Dunois au 01/01/2026.

- Repas des anciens :

Dimanche 17 décembre, salle polyvalente de Senneçay. La décoration de la salle se fera la veille.

- Inventaire des décorations de Noël : mercredi 29 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 22h07, prochain conseil le 19 décembre 2023.

Le Maire
THIBAUT Irène

Le secrétaire de séance
Patrick JACQUET